

---

A la suite de la publication par le Figaro le 21 janvier 2022 d'un article intitulé « *L'exécutif accuse EDF de charger la barque de ses pertes* », EDF tient à apporter un démenti formel aux allégations que cet article contient.

1/ Le 13 janvier, le Gouvernement a annoncé la décision d'augmenter de 20 TWh le volume d'électricité vendu en 2022 aux concurrents d'EDF dans le cadre de l'Arenh. EDF a mené ses opérations de vente d'électricité dans les semaines qui ont précédé cette décision dans le strict respect de ses procédures et de sa politique de couverture, qui conduit l'entreprise à fermer l'essentiel de ses positions avant fin décembre.

2/ Le même 13 janvier, après publication de la décision du Gouvernement, EDF a publié une estimation à date de l'impact sur son EBITDA 2022, dans le strict respect des règles d'information financière, en précisant que les conséquences pour le groupe ne pouvaient pas être déterminées de façon définitive à ce stade, et en fournissant un chiffrage illustratif.

**Cette information presse est certifiée. Vérifiez son authenticité sur [medias.edf.com](https://medias.edf.com)**

---

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA  
22-30, avenue de  
Wagram  
75382 Paris cedex 08  
Capital de 1 619 338 374  
euros  
552 081 317 R.C.S. Paris  
[www.edf.fr](https://www.edf.fr)

#### CONTACTS

Presse : [service-de-presse@edf.fr](mailto:service-de-presse@edf.fr) / 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38